

**AVIS SÉCURITÉ**  
**Hydro-Québec Distribution**  
**2009-02**  
**Problématique de casque de sécurité V-GARD**

**À diffuser à tout le personnel du réseau Hydro-Québec Distribution**

**Contexte:**

Réception d'un avis de la compagnie MSA concernant un risque de craquelure sur des casques de sécurité de type V-Gard fabriqués en mars 2008.

**Population concernée :**

Tout le personnel HQD

**Constat:**

Les expertises réalisées par la compagnie MSA telles que mentionnées dans la lettre reçue, nous démontrent qu'une petite quantité des casques V-Gard fabriqués en mars 2008, présente un risque de fissures prématurées et des signes de faiblesse au niveau du casque. Les essais ont démontré que malgré la craquelure(photo 1), les exigences d'impacts sont respectées, mais que les épreuves de résistance électrique pourraient être échouées en présence de craquelures. L'entreprise demande donc de procéder à une inspection visuelle du casque avant et après usage et que s'il y a présence de craquelures de changer le casque.

**Mesures à suivre:**

Suite aux constats de la compagnie MSA face aux casques produits en mars 2008, Hydro-Québec Distribution prend la position de :

1. Demander le retrait des casques de sécurité produits en mars 2008. Pour valider la date de fabrication des casques voir la photo annexée (photo 2)
2. Procéder à la vérification quotidienne de leur casque de sécurité avant et après leur utilisation peu importe la marque et le corps de métier.

**Personnes ressources à contacter : Isabelle Montplaisir 0-858-2795**

Approuvé par: \_\_\_\_\_


  
Gérard Cyr  
Chef – Prévention au travail  
Direction – Expertise et soutien à la  
Réalisation des travaux  
Vice-présidence – Réseau de distribution



Photo 1 : Craquelure



Photo 2 : Identification de la date de fabrication